

LOUDEAC, le 30/07/2024

SCOP A l'Abord'âges
Monsieur MEUNIER David
Directeur Général
2 chemin de la crèche
22100 TADEN

service Protection Maternelle et Infantile
Poste : 7627
Suivi par : NO
Téléphone: 02.96.28.11.01
Objet : Autorisation ouverture EAJE

REÇU le 08 AOUT 2024

Monsieur,

Dans le cadre de sa mission de suivi et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, le service PMI a effectué une visite dans votre établissement : « Micro crèche PLOUGUENAST », le 25/07/2024. Cette visite a été réalisée en présence de la directrice de l'établissement et de la coordinatrice petite enfance du secteur.

Dans ce contexte de visite, une nouvelle autorisation de fonctionnement est établie afin de répondre aux attendus réglementaires de ce document, remis à jour récemment au niveau départemental. Vous recevez également la grille de compte-rendu de visite.

J'émet un avis favorable au fonctionnement de votre structure qui rassemble les conditions d'accueil et de sécurité permettant de garantir le bon développement, la santé et le bien-être des enfants accueillis.

Je vous rappelle toutefois l'obligation de vous conformer au guide technique et sanitaire départemental des EAJE et au cadre réglementaire en vigueur, et vous demande de mettre en œuvre, sans délai, les obligations et préconisations suivantes, faites lors de l'évaluation :

Préconisations :

- Mettre hors de portée des enfants les paquets de couches dans les chambres.
- Réflexion à mener sur l'existence d'ondes électromagnétiques dans les pièces de vie des enfants.
- Pour le respect de la confidentialité et de l'intimité des enfants et professionnels : installer des films « brise vue » sur les vitres.
- veiller à tailler les haies extérieur régulièrement pour éviter les blessures pour les enfants.
- Assurer un rangement adapté des jouets extérieurs afin de respecter le bon état d'hygiène de ceux-ci (cabanon à proximité du bâtiment).
- Penser une organisation adaptée pour le stockage des poussettes ou matériel des familles (local dédié).
- réfléchir à un espace dédié pour le personnel : vestiaire plus identifié.
- Signer le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.

Je vous remercie pour votre mobilisation.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée .

Pour le Président,
Et par délégation,
L'adjointe au chef de service PMI de LOUDEAC

Nathalie OISEL



Nathalie OISEL
Puéricultrice adjointe au chef de service PMI
Maison du Département de Loudéac